



L'an deux mil vingt et un le trente juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-deux juillet, s'est réuni au Foyer Socio-Educatif de L'Isle-sur-Serein en séance publique, sous la Présidence de Stéphane MOREL, Maire de L'Isle-sur-Serein.

Présents : Stéphane MOREL, Marie-Madeleine GAILLARD, Rémy VIDAL, Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, Xavier-Louis MULLER, Pascal MOTTOT, Christophe GENTIL, Véronique PHILIPPE et Mélissa MATHIEU.

Excusés : Frédéric MARECHAL (procuration à Bertrand BIDAULT DE L'ISLE), Dimitri RAPPENEAU (procuration à Véronique PHILIPPE), Marie-Thérèse BOUDILLET (procuration à Stéphane MOREL), Aurélie ARCHIE (procuration à Rémy VIDAL) et Coralie MAZEAUD (procuration à Xavier-Louis MULLER).

Absent : Edouard NORMAND

ORDRE DU JOUR :

- 1) Nomination du Secrétaire de Séance ;
- 2) Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 28 mai 2021 ;
- 3) Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : biens sis 44, Rue Jean de Chalon et, 10, Allée des Mésanges ;
- 4) Décisions Modificatives Budget Principal ;
- 5) Affectation du résultat (dissolution Budget Annexe Immeuble Vauban/ Budget Principal) ;
- 6) Projet : Agence Postale Communale ;
- 7) Valeur vénale et devenir de l'ancien Trésor Public ;
- 8) Convention Agence Technique Départementale – Pôle Bâtiment ;
- 9) Verger de Sauvegarde ;
- 10) Achat matériel électrique ;
- 11) Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
- 12) Vente du bien – Domanys - sis 10, Allée des Mésanges ;
- 13) Questions diverses.

**1. Nomination de la Secrétaire de Séance :**

Bertrand BIDAULT DE L'ISLE est nommé secrétaire de séance ;

**2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Mai 2021 :**

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2021 a respectivement été approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

**3. Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : biens sis 44, Rue Jean de Chalon et, 10, Allée des Mésanges :**

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir reçu deux déclarations d'intention d'aliéner pour les biens situés :

- 44, Rue Jean de Chalon cadastré AB 29/ AB 31/ AB 33/ AB 629 et AB 630 et,
- 10, Allée des Mésanges cadastré AB 186, AB 697, AB 699 et AB 698. Il n'entend pas exercer le droit de préemption de la Commune.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal n'entend pas :**

Et à 14 POUR 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**EXERCER** de droit de préemption pour les biens référencés ci-dessus.

#### 4. Décisions Modificatives Budget Principal :

Le Maire propose aux Conseillers Municipaux de prendre une décision modificative pour le budget principal 2021 de la Commune comme suit :

Imputation	Ouvert	Réduit
DF – Chap 042 - c/6811		24 500€
DF – Chap 042 - c/675		7 600€
DF – Chap 0 - c/678	7 600€ €	
DF – Chap 0 - c/6611	2 000€	
DI – Chap 016 - c/1641	11 000€	
DI – Chap 020 - c/2041582	1 100€	
DI – Chap 021 - c/2138	71 000€	
DI – Chap 021 - c/21318		83 100€

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorisent le Maire à prendre la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

#### 5. Affectation du résultat (dissolution Budget Annexe Immeuble Vauban/ Budget Principal) :

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2020. Cet arrêté permet de dégager :

- un excédent de fonctionnement de **409 906,81 €**
- un excédent d'investissement de **61 636,34 €**

Après délibération, le Conseil Municipal :

**CONSIDERANT** la liquidation du budget Immeuble Vauban laissant un solde de compte administratif 2020 qu'il convient de transférer au budget principal de la Commune :

- Un excédent de fonctionnement de **18 672,21€**
- Un déficit d'investissement de **11 696,21€**

**DECIDE** de reporter au Budget Primitif 2021, les excédents de clôture de l'exercice 2020 comme suit :

- report en section de fonctionnement R002 **428 579,02 €**
- report en section d'investissement R001 **49 940,13 €**

## **6. Projet Agence Postale Communale :**

---

Le Maire rappelle que lors de la séance du 30 avril dernier, les membres du Conseil Municipal ont décidé de préempter le bien sis, 11 Place de la Fontaine dans le cadre du projet d'une agence postale communale à L'Isle-sur-Serein. Ce bien a été visité par certains élus.

En parallèle, Messieurs Jean-François COTE et Stéphane KURTZ, collaborateurs du Groupe La Poste se sont rendus sur place le 7 juillet dernier. Ils ont ensuite établi une étude de faisabilité d'aménagement de l'agence postale communale tant au sein des locaux actuels du Bureau de Poste sis, 3 Avenue du Parc qu'au sein du bien situé 11, Place de la Fontaine.

Après analyse de l'étude menée par nos interlocuteurs de la Poste, il apparaît que les locaux du Bureau de Poste actuels situés 3, Avenue du Parc correspondent le mieux aux besoins d'aménagement de la future agence postale communale.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.**

**DECIDE** que l'agence postale communale soit créée dans les locaux actuels du Bureau de Poste situés 3, Avenue du Parc à L'Isle-sur-Serein ;

**ANNULE** le droit de préemption exercé après délibération du Conseil Municipal le 30 avril dernier quant au bien sis 11, Place de la Fontaine ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

## **7. Valeur vénale et devenir de l'ancien Trésor Public :**

---

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal avoir demandé l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Régionale des Finances Publiques Bourgogne/Franche-Comté quant à la valeur vénale de l'ancien Trésor Public situé 17, Place de la Fontaine. Pour rappel, la Communauté de Communes du Serein ne souhaite plus installer une micro-crèche dans ce bâtiment.

Monsieur Yves-Grégory DELPLANQUE, Inspecteur des Finances Publiques s'est donc rendu sur place le 25 mai 2021. A la suite de cette visite, la valeur vénale de l'immeuble a été estimée à 52 000 € hors taxe et hors frais de mutation avec, une marge d'appréciation de 15 %.

Après échanges entre le Maire et les Conseillers Municipaux présents, plusieurs pistes sont à explorer quant au devenir de cet immeuble dont l'aménagement d'une médiathèque et d'une ludothèque ou, encore la vente de celui-ci.

## **8. Convention Agence Technique Départementale – Pôle Bâtiment :**

---

Le Maire explique qu'il convient de solliciter l'assistance de l'Agence Technique Départementale (ATD 89) dans le cadre de l'opération de réaménagement des locaux pour la Mairie.

Pour ce faire, l'ATD 89 a transmis une proposition de convention-devis pour la phase d'étude de faisabilité et pour la phase programme d'un montant de 3 575 € HT.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.**

**DECIDE**, après étude, d'accepter cette convention n°2021-B-118 pour un montant de 3575 € HT soit 4 290 € TTC ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte à intervenir.

## 9. Verger de Sauvegarde :

Marie-Madeleine GAILLARD, première adjointe au Maire de la Commune de L'Isle-sur-Serein et Xavier-Louis MULLER, Conseiller Municipal présentent différents devis en vue de la création d'un verger de sauvegarde à côté du Lavoir Dargeot, route de Blacy à L'Isle-sur-Serein. Le devis de la SARL CONCEPT NATURE semble le plus approprié au vu des travaux à réaliser.

Ces derniers sont estimés pour un montant total de 5 590 euros HT soit, 6 502 euros TTC.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental de l'Yonne et de la Fondation du Patrimoine pour les travaux de création d'un verger de sauvegarde.

Le financement de ce projet se décompose comme suit :

### Dépenses :

Travaux réalisés par la **SARL CONCEPT NATURE :**

- création d'un verger de sauvegarde (fourniture et plantation d'arbres fruitiers, etc)	4 220 € HT	4 858 € TTC
- fourniture et pose d'un panneau d'information	1 370 € HT	1 644 € TTC
Total	5 590 € HT	6 502 € TTC

### Recettes :

Subvention Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté (70 %)	3 913 € HT
Subvention Conseil Départemental (10 %)	559 € HT
Subvention Fondation du Patrimoine (5 %)	279 € HT
Fonds propres :	838 € HT

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTENT** le devis de la SARL CONCEPT NATURE pour un montant total de 5 590 euros HT soit, 6 502 euros TTC;

**EMETTENT UN AVIS FAVORABLE** pour demander une subvention respectivement aux Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, Conseil Départemental de l'Yonne et à la Fondation du Patrimoine;

et, **AUTORISENT** le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

## 10. Achat matériel électrique :

Xavier-Louis MULLER, Conseiller Municipal fait part aux Membres du Conseil Municipal présents que bon nombre de travaux électriques étaient effectués durant l'ancien mandat par Monsieur André DUVAL, ancien conseiller municipal et retraité électricien. Monsieur André DUVAL a proposé à la Commune d'acheter une partie de son matériel électrique dont des tableaux électriques utilisés lors de l'organisation de certaines manifestations pour un montant de 1 000 € HT (fournitures non soumises à la TVA). Xavier-Louis MULLER estime qu'il serait opportun pour la Commune d'avoir ce matériel électrique.

Le Maire propose de racheter à Monsieur André DUVAL son matériel électrique pour un montant de 1 000 € HT (fournitures non soumises à la TVA).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.**

**DECIDE** d'acheter le matériel électrique de Monsieur André DUVAL pour un montant de 1 000 € HT (fournitures non soumises à la TVA) ;

**CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et relatives à ce dossier.

## 11.Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la Commune a déposé pour l'année 2020 une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de l'Yonne après avoir recensée 11 bâtiments endommagés suite à la sécheresse.

Il fait part à l'assemblée d'un courrier reçu le 11 juin dernier de Monsieur le Préfet de l'Yonne mentionnant que, l'arrêté interministériel NOR INTE2114775A du 18 mai 2021 publié au Journal Officiel du 7 juin 2021 n'a pas reconnu la Commune de L'Isle-sur-Serein en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2020.

Toutefois, la Commune peut contester devant le tribunal administratif compétent dans les conditions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative ce refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2020.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité.**

**DECIDE** de contester devant le tribunal administratif compétent dans les conditions prévues par les articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative le refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour 2020 de la Commune de L'Isle-sur-Serein ;

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte à intervenir.

## 12.Vente du bien – Domanys - sis 10, Allée des Mésanges :

Le Maire informe que Domanys souhaite vendre le pavillon vacant sis **logt 4, 10, allée des Mésanges** figurant au cadastre sur la parcelle section **AC n°300** d'une contenance de **271 m<sup>2</sup>**. La vente est projetée au prix de 70 990 €.

L'organisme Domanys conformément au Code de la Construction et de l'Habitation sollicite l'avis du Maire ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal pour chaque vente.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **EMETTENT UN AVIS FAVORABLE** quant à la vente du bien appartenant à Domanys **logt 4, 10, allée des Mésanges** figurant au cadastre sur la parcelle section **AC n°300** d'une contenance de **271 m<sup>2</sup>**.

## Informations diverses :

### 1. Cinéma Plein Air le 14 août prochain :

Bertrand BIDAULT DE L'ISLE, troisième adjoint au Maire fait part d'une demande du Pays Avallonnais pour organiser une séance de cinéma en plein air samedi 14 août à L'Isle-sur-Serein. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative. Une information sera diffusée auprès des habitants de la Commune.

### 2. Vidéosurveillance :

Xavier-Louis MULLER, Conseiller Municipal informe que la société AXE INFORMATIQUE Services installera les caméras Avenue Davout (Route d'Annoux) et au Carrefour Route d'Avallon/Route de Guillon les 2 et 3 septembre 2021.

### 3. Matériel de commande pour tirer le feu d'artifice :

Un devis a été établi par la SAS Billebaude en vue de se doter d'une mallette de commande de tir pour le feu d'artifice 2022 pour un montant de 1 650 € HT. Marie-Madeleine GAILLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire se charge de prendre contact avec le fournisseur pour renégocier le tarif.

4. Acquisition du bief : signature de l'acte notarié prévu avec Monsieur Franck BILLIAT, actuel propriétaire et Maître Laurent Francin, notaire à Auxerre le 2 août en Mairie.
5. Auberge du Pot d'Étain : arrêté municipal 2021.51 du 20 juillet 2021 portant autorisation d'ouverture de l'établissement pour son activité restaurant suite au passage du groupe de visite et l'avis de la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement d'Avallon du 7 juin 2021. Des travaux au sein de l'hôtel sont en cours. Pendant ce temps, il demeure fermé.
6. Local de l'ancien dépôt de pain sis 10, rue Bouchardat : Les Membres du Conseil Municipal après échanges font part de leur souhait de visiter le bien appartenant à Monsieur Emmanuel COUILLARD en vue d'y installer une boucherie, commerce qui manque réellement sur la Commune depuis la fermeture de la Boucherie du Serein.
7. Location Foyer Socio-Educatif : Véronique PHILIPPE et Mélissa MATHIEU, Conseillères Municipales font part de leur projet de proposer de la location de vaisselle au Foyer Socio-Educatif. Pour ce, différents devis sont actuellement à l'étude.
8. Toit du Foyer Socio-Educatif : Suite aux problèmes de fuite d'eau, l'entreprise Carré Bruno Construction est intervenue en vue de réaliser les réparations nécessaires.

La séance est levée à 22h03.

Le Maire,  
Stéphane MOREL

